



Règlement du concours ChangedBySport

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DojoGroup, SARL au Capital de 9.300 €, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés sous le numéro 452 211 402, ayant son siège 48 rue Meslay, 75003 Paris ci-après dénommé « l'Organisateur », organise la première édition d'un concours de création d'entreprises dénommé « **ChangedBySport** », en collaboration avec la société **adidas France**. Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Orchestré par **DojoGroup**, **ChangedBySport** permettra à des centaines de startups innovants de rendre leur projet visible.

adidas France a choisi de s'impliquer dans un concours de start-ups, afin de faire émerger des talents dans l'univers du sport, qui portent des projets alignés avec la croyance de l'entreprise « **par le Sport, nous avons le pouvoir de changer des vies** ».

Au-delà du partage de ses convictions, **adidas France** souhaite valoriser l'énergie positive des jeunes entrepreneurs français, visionnaires, passionnés et créatifs qui préparent l'avenir du sport.

Le concours **ChangedBySport** a pour vocation **d'impacter l'humain, l'environnement et la santé par le Sport**, des domaines prioritaires pour **adidas France** dans la réalisation de son empreinte sociétale.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux :

- Start-ups de moins de 2 ans ;
- Avec impact sur l'environnement, la santé ou l'humain par le Sport ;
- Hommes/femmes, primo-entrepreneurs, âgés de 20 à 35 ans
- Les projets n'ayant pas encore de forme juridique pourront être acceptés, pourvu qu'ils intègrent les critères ci-dessus.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les modalités de participation sont les suivantes :

- Toutes les informations relatives à l'inscription figureront sur le site internet du concours www.changedbysport.fr ainsi que sur son compte Twitter, dès le 27 janvier 2017.
- L'appel à projets sera relayé à partir du vendredi 27 janvier 2017 par l'Organisateur, les partenaires officiels du concours, les media, ainsi que les influenceurs des différents écosystèmes concernés.
- Les dossiers de candidature accessibles en ligne devront être dûment complétés et déposés impérativement **avant le 6 mars 2017** minuit, date limite de dépôt.
- Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de dépôt sera considéré comme nul. Les documents fournis dans le dossier ne seront pas retournés.

ARTICLE 5 : LES ETAPES DU CONCOURS

PREAMBULE :

Pour traduire au plan opérationnel l'enjeu stratégique défini à l'Article 2, le concours a été conçu autour de 3 verticales dédiées respectivement à l'humain, l'environnement et la santé. Pour chacune de ces verticales, l'Organisateur constituera un jury d'experts de 5 à 6 personnes.

ETAPE 1 : PRE-SELECTION DES PROJETS

L'Organisateur **collecte l'ensemble des dossiers d'inscription jusqu'au 6 mars 2017 à minuit** et sélectionne **pour le 9 mars 2017 à 12h au plus tard, 10 à 15 dossiers au plus par verticale** selon les critères suivants :

- Impact positif dans l'environnement, la santé ou l'humain ;
- Capacité de l'équipe fondatrice à incarner et développer le projet ;
- Faisabilité et potentiel de rayonnement du projet ;
- Le lien entre le projet et l'univers du sport et ses valeurs ;
- La dimension sociétale et le caractère pérenne du projet en cas de succès à grande échelle.

ETAPE 2 : JURY DE SELECTION PAR VERTICALE

Le 9 mars 2017 : Les 3 jurys se réuniront en privé chez DojoGroup (41 boulevard Saint-Martin, 75003 Paris) pour sélectionner les 5 meilleurs projets par verticale lors d'un événement privé piloté par l'Organisateur, soit 15 projets au total.

ETAPE 3 : COACHING SUR LE STORYPITCH ET LE DOJOCANVAS

En mars 2017, les 15 projets retenus bénéficieront d'un accompagnement formateur assuré par DojoGroup (41 boulevard Saint-Martin, 75003 Paris)

1 – Un coaching pour améliorer leur pitch :

- Une demi-journée par groupe de 5 pour découvrir la méthode du StoryPitch puis commencer à s'entraîner
- Une autre demi-journée avec l'ensemble des projets pour finaliser leur StoryPitch, 15 jours après.

2 – Un coaching pour construire leur DojoCanvas, l'outil de valorisation des start-ups very early stage issu de la R&D de DojoGroup :

- Une demi-journée avec les 15 projets pour comprendre le fonctionnement du DojoCanvas et commencer à y travailler concrètement ;
- Un accompagnement personnalisé pour chaque projet, lors d'un rendez-vous individuel, 15 jours après.

ETAPE 4 : JURY D'AUDITION PAR VERTICALE

Le 4 mai 2017 en soirée : les 15 candidats qualifiés et formés par DojoGroup présenteront leur DojoCanvas au jury de leur verticale en 15 minutes.

Leur jury pourra leur poser des questions en retour afin de tester leur projet, sur une durée de 15 minutes également.



Règlement du concours ChangedBySport

A l'issue de cette audition, une grille de notation permettra aux membres de chaque jury de verticale de réaliser un classement, dans le but d'élire ses 2 projets sélectionnés pour la grande finale.

Ces auditions auront lieu en privé chez DojoGroup, 41 boulevard Saint-Martin, 75003 Paris.

6 projets se retrouveront donc en finale pour remporter le Grand Prix adidas ainsi que les coups de cœur des partenaires pour chaque verticale.

ETAPE 5 : GRAND JURY FINAL

Le 18 mai 2017 en soirée : un grand jury composé d'adidas France, de DojoGroup, des partenaires et media se réunira sur le même schéma que les jurys d'audition par verticale pour auditionner les 6 finalistes : présentation de leur DojoCanvas par chaque candidat en 15 minutes suivie d'un échange de 15 minutes avec le grand jury final.

Ces auditions auront lieu en privé chez DojoGroup, 41 boulevard Saint-Martin, 75003 Paris.

A l'issue des prestations des finalistes, le grand jury délibèrera pour choisir les lauréats. Cependant, les résultats resteront confidentiels jusqu'à la remise officielle des prix lors de la soirée de clôture.

ETAPE 6 : SOIREE DE CLÔTURE

Le 8 juin 2017 en soirée (cette date n'est pas figée çà la date du dépôt du règlement) : la soirée de clôture sera le point d'orgue de 4 mois de concours et permettra au grand public (environ 300 personnes) de venir découvrir les projets finalistes, qui pitcheront cette fois-ci en public en 10 minutes avec un support de présentation. Partenaires, journalistes, investisseurs et écosystèmes y seront également conviés.

A l'issue des 6 pitches, le grand jury décernera le Grand Prix adidas et un coup de cœur sera désigné pour chaque verticale : humain, environnement et santé.

La grande soirée de clôture sera organisée dans les nouveaux locaux parisiens de adidas France

Pour toutes les étapes du concours, la composition de l'ensemble des jurys ne peut, en aucun cas, être considérée comme engageant la responsabilité de l'Organisateur en cas de modification de sa composition, ou d'absence de l'un de ses membres ou de tout autre événement susceptible de le modifier.

ARTICLE 6 : PRIX

Le Grand Prix adidas bénéficiera des dotations suivantes :

- 10.000 € de services à utiliser dans l'année au sein de l'univers Dojo (audit stratégique, mises en relation avec les grands groupes, places dans des espaces de coworking, mise à disposition de la salle événementielle du groupe, accès aux clubs d'entrepreneurs...)
- 1 an de support en compétences par adidas France : techniques, data marché, communication
- 1 dotation financière de 10.000 € offerte par adidas

Chacun des 3 coups de cœur décernés pour les verticales humain, environnement et santé bénéficiera des dotations suivantes :

- 5.000 € de services à utiliser dans l'année au sein de l'univers Dojo (audit stratégique, mises en relation avec les grands groupes, places dans des espaces de coworking, mise à disposition de la salle événementielle du groupe, accès aux clubs d'entrepreneurs...)
- 1 dotation financière d'un montant équivalent offerte par le(s) partenaire(s) de la verticale concernée.

Ces dotations pourront éventuellement être complétées par les autres partenaires du concours (media, investisseurs...).

Le Grand Prix adidas pourra récompenser le même projet que l'un des 3 coups de cœur pré-cités. Dans ce cas, les dotations se cumuleront.

La liste définitive des dotations sera communiquée aux finalistes dès que celles-ci seront connues et au plus tard le 30 avril 2017.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DES DATES DU CONCOURS

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le déroulement du Concours et ce sans préavis, ce dont il fera ses meilleurs efforts pour en informer les participants dans les plus brefs délais.

ARTICLE 8 : INTERPRETATION DU REGLEMENT

La participation au concours ChangedBySport implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

L'Organisateur sera souverain pour toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser, non réglée par celui-ci.

Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les participants s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part de l'Organisateur et des jurys qui serait justifiée par les besoins du Concours.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DES GAGNANTS

A compter de la proclamation des résultats, les lauréats du concours seront ambassadeurs de ChangedBySport pendant une période de 12 mois.

A ce titre, ils s'engagent à contribuer à la promotion de ChangedBySport et à l'action de l'Organisateur en faveur de l'entrepreneuriat.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra pas être engagée en cas de perturbations quelconques qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours.



Règlement du concours ChangedBySport

Toute participation au Concours implique l'adhésion au présent règlement et à l'extrait de règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude manifestée par un commencement d'exécution commise en vue de percevoir une dotation ou le non-respect du présent règlement et/ou à l'extrait de règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Concours pourra entraîner l'éviction de son auteur.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

a) Confidentialité sur les informations attachées aux projets non sélectionnés

Les membres des Jurys, l'Organisateur, et toute personne ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du présent concours, s'engagent à conserver la confidentialité des informations relatives aux projets, autres que ceux sélectionnés.

b) Publicité des gagnants

Les gagnants consentent expressément à ce que leurs nom, prénom et photographie puissent être mentionnés ou publiés par l'Organisateur.

Une telle utilisation ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit autre que le bénéfice du prix décerné.

c) Données personnelles

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant au Concours est informé que la collecte et le traitement de certaines de ses données personnelles sont nécessaires pour y participer.

Ces données sont destinées à l'Organisateur et à ses partenaires.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer auprès de l'Organisateur, à l'adresse mentionnée dans l'article 1.

ARTICLE 13 : DEPOT LEGAL

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écarter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Il sera accessible en ligne sur le site www.changedbysport.fr

Il pourra être demandé à l'Organisateur, avec un remboursement du timbre sur simple demande, au tarif lent en vigueur.